



Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Les polyculteur-éleveurs dans l'agriculture de Midi-Pyrénées

Les exploitations de polyculture-élevage, par leur polyvalence et le relatif équilibre de leurs productions, végétale et animale, contribuent à la structuration du paysage rural et de l'économie des filières de la zone midi-pyrénéenne.

Après trois décennies de spécialisation des productions, la dérégulation des marchés et les crises sanitaires révèlent la vulnérabilité des structures dépendant d'une seule production. Les systèmes de polyculture-élevage seront-ils plus à même de relever le défi d'une agriculture plus agroécologique et plus exposée aux aléas de la conjoncture ?

En 2010, les systèmes de polyculture-élevage restent très présents dans la zone midi-pyrénéenne (6 373 exploitations agricoles, soit 18 % de l'ensemble). Pourtant, au cours de la décennie 2000-2010, la répartition des exploitations selon les types de production s'est profondément modifiée au profit d'exploitations très spécialisées, notamment en grandes cultures et sans élevage. La part de ces dernières a progressé (+10 points), y compris pour celles ayant conservé des surfaces fourragères (+15 points). *A contrario*, la part des exploitations mixtes a diminué, surtout parmi les polyéleveurs.

Les petites structures (production brute standard (PBS) annuelle inférieure à 25 000€) ont eu moins de mal à se maintenir en se consacrant

à une seule production (c'est vrai surtout en grandes cultures et en bovins viande). De leur côté, les fermes mixtes ont dû s'agrandir pour continuer d'exister. En 2010, plus de trois sur quatre sont de dimension moyenne ou grande.

Une mixité des productions toute relative

Au sein même du groupe des polyculteur-éleveurs, les exploitations n'ont pas échappé à une forme de spécialisation. Les systèmes les plus diversifiés ont perdu une exploitation sur deux en dix ans.

En particulier, l'effectif pratiquant polyculture et polyélevages est passé de 2 189 à 974 (-56 %), soit par simplification au profit d'un seul cheptel, soit par abandon pur et simple de tout élevage. Ce dernier choix semble avoir prédominé car l'effectif des polyculteurs avec un seul type d'élevage s'est également effondré : 1 045 exploitations en 2000, 566 en 2010 (-46 %).

Le système mixte qui a perdu le plus d'exploitations (-66 %) est celui des éleveurs ayant un atelier sans lien direct au sol. Au nombre de 1 101 en 2010 (contre 3 210 en 2000). Pour ces derniers, une partie de la production de céréales est valorisée par l'atelier granivore. De ce fait, la polyvalence de ces exploitations est différente de celles ayant des herbivores. Au cours de la décennie, soit l'atelier granivore a été renforcé, soit abandonné, ce qui explique la forte baisse de l'effectif en ayant.

In fine, seules 4 016 exploitations (11 % de l'ensemble) pratiquent une agriculture réellement

diversifiée et offrant un équilibre dans les poids relatifs de ses deux natures de productions, animale et végétale.

Quelle place dans les filières agricoles régionales ?

L'ensemble des 6 373 exploitations de polyculture-élevages représente 9 % du potentiel de production animale et 23 % du potentiel de production végétale de la zone midi-pyrénéenne. Ces exploitations sont un acteur important de la filière céréalière, leur contribution (31% du potentiel de production grandes cultures) n'étant guère inférieure à celle des exploitations spécialisées en grandes cultures. En filières animales, les contributions des polyculteur-éleveurs aux potentiels de production d'herbivores et de volailles sont respectivement de 8 % et 11 %.

Ce sont surtout les ateliers bovins viande, poulets de chair et canards gras qui sont représentés chez les polyculteurs-éleveurs.

Les producteurs de volailles, localisés surtout dans le Gers, sont très intégrés dans les filières concernées.

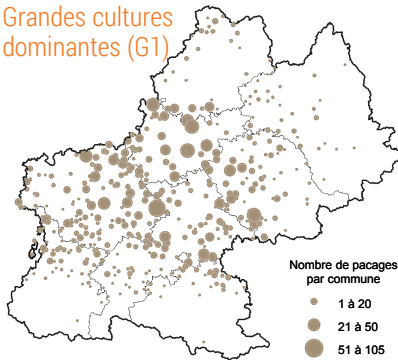
Les polyculteur-éleveurs produisant de la viande bovine se répartissent en zones de production du veau du Ségala et du Lauragais, dans le sud du Gers et de la Haute-Garonne (hors montagne), dans le nord de l'Ariège où se trouvent des filières veaux sous la mère et génisses de boucherie. Leur dispersion territoriale pourrait constituer un handicap à leur intégration dans la filière viande si le maillage des abattoirs sur le territoire midi-pyrénéen venait à se distendre. Cela est d'autant plus vrai, si l'exploitant s'engage dans un circuit court de valorisation de la viande.

Le système polyculture et élevage laitier est celui qui a le plus fortement reculé sur la décennie 2000-2010. Ses exploitations sont relativement isolées et éloignées des centres de collecte régio-

naux de lait de vache. L'isolement, la faible densité et la fin des quotas laitiers risquent de condamner ses ateliers dans les territoires encore concernés (sud du Gers et Tarn).

L'élevage en question dans les systèmes grandes cultures dominantes (G1)

Grandes cultures dominantes (G1)



Sources : déclarations PAC 2010 - IGN BD CARTO

Au nombre de 1 925, ils représentent 30 % des exploitations de polyculture-élevage. L'atelier animal y pèse peu par rapport à l'atelier végétal (potentiel de production jusqu'à cinq fois moindre). Deux sur trois sont de dimension moyenne ou grande. Parmi ces dernières, 892 ont un atelier bovins et 387 un atelier volailles. La production bovine est consacrée à des animaux de boucherie et des broutards pour les plus grandes.

Dans ces deux types d'exploitation, la plupart des exploitants ont bénéficié d'aide à l'installation (DJA) et se consacrent exclusivement à leur activité de production agricole (peu de pluriactifs). Les formes sociétaires sont fréquentes et la maîtrise du foncier est partielle avec des surfaces en fermage conséquentes (hors locations aux associés). Vraisemblablement, le développement des exploitations s'est fait en

3 indicateurs pour caractériser la dynamique des exploitations

- Les exploitants ayant bénéficié d'une dotation jeunes agriculteurs (DJA) au cours de leur installation (projet économique),
- La pluriactivité des exploitants,
- La maîtrise foncière des terres et en particulier la part de celles exploitées en fermage.

Une part de DJA élevée, un niveau de fermage élevé et une faible pluriactivité indiquent une dynamique d'agrandissement et d'investissement des exploitations.

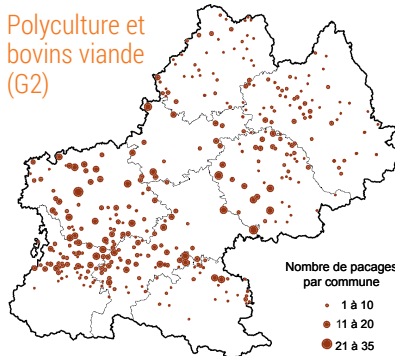
Des petites exploitations au devenir incertain

Plus de 1500 exploitations mixtes (24 %) sont de faible dimension économique. Leur productivité est faible, le plus souvent inférieure à 20 000€ par unité de travail annuel (UTA). Les surfaces agricoles sont réduites mais l'atelier animal est encore plus modeste. Le foncier est maîtrisé (part élevée de surfaces en faire-valoir direct). Une forte proportion des exploitants sont pluriactifs ou retraités et n'ont pas bénéficié d'aide à l'installation, ce qui laisse supposer que leurs exploitations n'ont guère évolué dans le temps. Le devenir de ces petites exploitations est très incertain.

privilégiant l'augmentation du potentiel grandes cultures par reprise de terres arables, au détriment de l'atelier animal. La forme sociétaire très répandue et la présence de successeurs identifiés dans beaucoup de structures devraient assurer leur pérennité. La contribution faible de l'atelier animal à la production globale pourrait se traduire par un abandon de cette production.

Un équilibre structurel pour polyculture et bovins viande (G2)

Polyculture et bovins viande (G2)



Sources : déclarations PAC 2010 - IGN BD CARTO

Au nombre de 1 807, ces exploitations représentent 28 % des polyculteurs-éleveurs. Sept sur dix sont de dimension moyenne ou grande. Parmi ces dernières, 18 % ont des ovins. Leurs ateliers animal et végétal ont un potentiel de production équivalent et mobilisent ensemble 1,5 UTA par exploitation en moyenne. Les surfaces en herbe et les grandes cultures occupent respectivement cinq et quatre hectares de SAU sur dix.

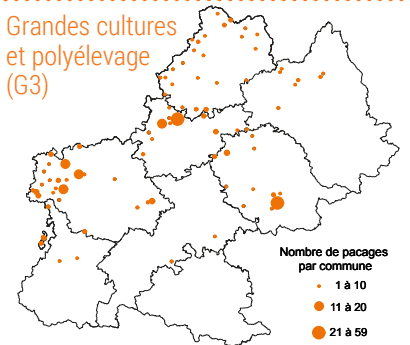
Les exploitants exercent en grande majorité leur activité à temps plein et la part des bénéficiaires

de DJA augmente avec la dimension économique des exploitations.

En l'absence d'atelier ovin, les formes individuelles sont très majoritaires et la gestion du foncier en faire-valoir direct domine. L'existence d'un atelier ovin va souvent de pair avec une organisation de forme sociétaire et une part accrue de SAU en fermage auprès de tiers (non associés). Ces exploitations peuvent être considérées comme pérennes compte tenu de l'âge des exploitants (majoritairement moins de 50 ans) et de successeurs identifiés.

La dimension économique conforte grandes cultures et polyélevages (G3)

Grandes cultures et polyélevage (G3)



Sources : déclarations PAC 2010 - IGN BD CARTO

Au nombre de 974, ces exploitations représentent 15 % des polyculteurs-éleveurs. Trois sur quatre sont de dimension moyenne ou grande.

Ces dernières ont des productions végétales et animales diversifiées. Deux types d'exploitations se distinguent, 290 ayant une production bovine mixte (lait et viande), 446 ayant une production bovine et de volailles ou porcs.

Les grandes cultures occupent six hectares sur dix, principalement en blé et maïs. Les ateliers animaux requièrent une force de travail importante et, en moyenne, 2 UTA par exploitation sont mobilisés. Dans les exploitations ayant des vaches laitières, l'atelier bovin (lait et viande) représente plus de 50 % du potentiel de production.

Les formes sociétaires sont majoritaires dans ces exploitations et la part de bénéficiaires de DJA est élevée. Pour les exploitations ayant des granivores, l'activité de production bovine est surtout axée sur les veaux de boucherie, l'atelier granivores produit du porc à l'engrais ou des volailles de chair. La part des sociétés y est de 41 %.

Leur dimension économique, la relative jeunesse des exploitants et l'existence de successeurs confortent la pérennité de ces exploitations. La pierre d'achoppement pourrait venir des contraintes liées à leur activité, que ce soit au niveau du travail ou à celui des investissements à maintenir.

Cultures spéciales et élevage vers la spécialisation ? (G4)

Au nombre de 566, ces exploitations représentent 9 % des polyculteurs-éleveurs. Près de huit sur dix sont de dimension moyenne ou grande. Pour ces dernières, deux types d'exploitations cohabitent, en proportions équivalentes, celles avec un atelier de volailles, celles avec un atelier de bovins.

Le facteur travail représente plus de 1,8 UTA par exploitation. Peu d'exploitants sont pluriactifs mais, alors que les producteurs de bovins sont majoritairement bénéficiaires de DJA et regroupés en sociétés, c'est moins fréquent chez les producteurs de volailles.

Les grandes cultures occupent 50 % de la SAU, les vignes et les vergers 8 %. Le potentiel de production végétale est deux à trois fois plus élevé que celui des productions animales. La production bovine est essentiellement en bovins de boucherie et, pour certaines, en bovins maigres (broutards). La pérennité des exploitations semble assurée, des indicateurs comme l'âge des exploitants, l'existence de successeur, la dimension économique, la forme sociétaire... étant plutôt favorables.

Cependant, la question d'une spécialisation des exploitations reste posée notamment pour les polyculteurs ayant des volailles. La produc-

tivité par UTA de leur atelier animal est faible, ce qui pourrait conduire à son abandon sauf à trouver les conditions favorisant sa dynamique d'investissement.

Une fragilité économique liée à la conjoncture

L'analyse des résultats économiques de la période 2010-2013 concerne les exploitations moyennes et grandes des groupes G1 et G2 (réseau d'information comptable RICA).

En 2010, les résultats économiques des exploitations de polyculture-élevage où dominent les grandes cultures sont très en deçà de ceux des systèmes spécialisés en grandes cultures, peu exigeants en temps de travail : à chiffre d'affaires égal, leur revenu courant avant impôt (RCAI) par unité de travail annuel (UTA) est inférieur de 10 000€.

En 2013, la baisse du prix des céréales entraîne une diminution du produit brut, ressentie plus durement dans les exploitations spécialisées. *In fine*, le RCAI/UTA est au même niveau dans les deux types d'exploitation.

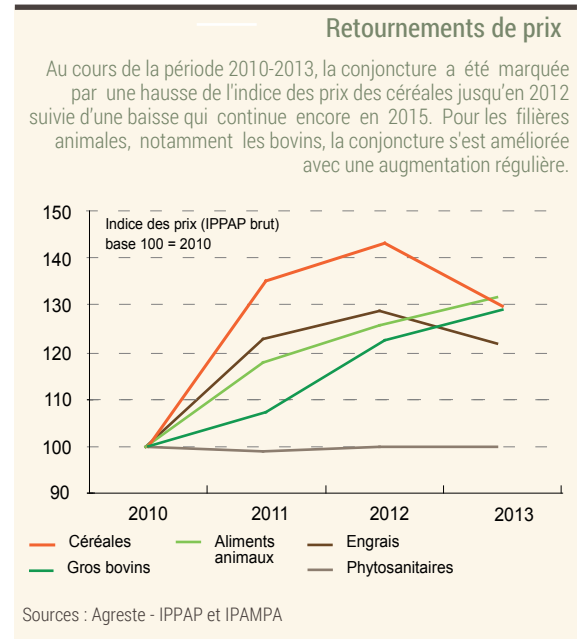
Le renchérissement des consommations intermédiaires, notamment des engrais, a plus impacté les exploitations spécialisées que les mixtes. Leur excédent brut d'exploitation a fortement baissé en 2013. La contribution de l'atelier animal au potentiel de production des exploitations mixtes est, dans les meilleurs des cas, de 20 % maximum, ce qui est insuffisant pour amortir la forte baisse du produit végétal.

Les rendements des grandes cultures et les prix sur le marché des céréales sont déterminants pour les résultats économiques des deux types d'exploitation, tous deux fortement dépendants des cultures de vente.

En 2010, la conjoncture est défavorable aux productions bovines. Les exploitations ayant des bovins dégagent un RCAI/UTA deux fois plus élevé que celui des exploitations spécialisées en bovins viande. En 2013, la situation s'inverse avec l'effondrement des cours des céréales et le renchérissement des consommations intermédiaires.

Au cours de la période étudiée, l'avantage

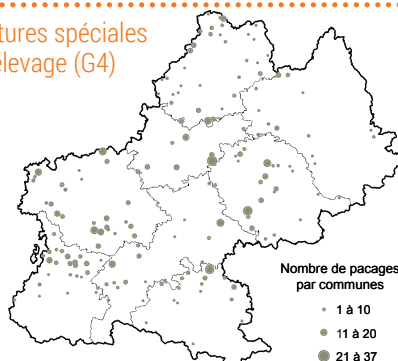
économique du système polyculture-élevage en comparaison avec les spécialisés n'apparaît pas de manière évidente, du fait des structures (poids des cultures de vente dans le résultat final) et des variations faibles du prix des productions animales à court terme face à la volatilité des prix des grandes cultures.



Une forte dépendance aux aides

La dépendance des exploitations de la zone midi-pyréenne aux aides est importante. Le rapport du montant des subventions agricoles à l'excédent brut d'exploitation (EBE) est de l'ordre de 100 % en moyenne. Il s'élève d'autant plus que la conjoncture est défavorable. Selon les structures de production, la contribution des aides est assez différente. Les aides découplées, la prime au maintien des troupeaux allaitants (PMTVA) et l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN) représentent plus de 90 % des subventions de la politique agricole commune (PAC) allouées aux exploitations mixtes. Alors que les aides découplées forment plus de 85 % des subventions pour les exploitations à dominante grandes cultures ou ayant des cultures spéciales, elles n'atteignent que 66 % à 75 % pour les polyculteurs éleveurs ou polyéleveurs où l'aide aux bovins allaitants (ABA) se situe entre 15 % à 20 % et l'ICHN entre 6 % et 14 %.

Cultures spéciales et élevage (G4)



Sources : déclarations PAC 2010 - IGN BD CARTO

La réforme de la PAC assure un maintien des aides sous conditions

Les systèmes de polyculture-élevage sont assez sensibles aux évolutions de la PAC, dépendants tant des aides végétales que des soutiens à l'élevage. Toute modification des critères d'éligibilité des troupeaux, tout redécoupage des zones défavorisées auront une incidence dans l'attribution d'aides comme l'ICHN ou l'ABA qui remplace dès 2015 la PMTVA.

En 2019, le montant global des aides des exploitations de polyculture-élevage devrait baisser d'un peu plus de 10 % par rapport à 2010. Cette baisse affecterait les systèmes les plus diversifiés (polyculture et polyélevages) ainsi que les grandes exploitations à dominante grandes cultures. Les polyculteurs avec un seul élevage devraient quant à eux conserver le volume global de leurs subventions. Pour les polyculteurs ayant un élevage bovin, la revalorisation de l'ICHN et de l'ABA permettent

CHAMP DE L'ÉTUDE

Les exploitations retenues dans le cadre de la typologie Inosys (APCA). Elles comprennent les exploitations de dimension moyenne ou grande (PBS au moins égale à 25 000€), ainsi que les petites lorsqu'elles remplissent des conditions données (au moins 0,5 UTA). Dans cette étude, les exploitations de polyculture-polyélevage (ou mixtes) se caractérisent par la présence concomitante de production végétale et animale. L'équilibre entre ces deux productions est mesuré par le rapport de leurs PBS respectives. Le degré d'interdépendance entre leurs deux types de production (dans quelle mesure elles sont liées et non dissociables) est, sinon mesuré, du moins approché, notamment grâce à la nature des cultures (sont-elles affectées à l'alimentation animale ou à la vente). Cela permet d'affiner le champ de l'étude, d'en éliminer, et d'affecter les autres en groupes cohérents.

En effet, l'exploitation de polyculture-polyélevage moyenne n'existe pas ou ne saurait représenter la diversité des éléments composant l'ensemble. Trouve-t-on des surfaces fourragères? L'élevage est-il herbivore ou granivore? Extensif ou hors sol?

La réforme de la PAC vue des petites exploitations

Les petites exploitations mixtes à dominante COP seront largement bénéficiaires de la réforme du fait de la convergence des aides découplées. Les petits polyculteurs éleveurs perdront principalement sur l'ABA qui représentera en 2019 moins de 10% de leur subvention PAC contre 15% en 2010 (PMTVA).

de compenser la baisse des aides découplées. De plus, le montant global de ces dernières sera moins écorné par la convergence (les vergers étant intégrés dans la surface éligible). Ces deux aides contribueront en 2019 à près de 40 % du montant total de la subvention PAC contre 33 % en 2010. En revanche, les grands exploitations de polyculture-polyélevage devraient subir une baisse des aides de l'ordre de 20 % comme les grandes exploitations mixtes à dominante grandes cultures.

Quelles perspectives pour les systèmes de polyculture-élevage?

La contribution de l'atelier animal à la production de l'exploitation, la part des surfaces fourragères, le facteur travail et sa productivité, semblent être des caractéristiques structurelles déterminantes pour le devenir des exploitations de polyculture-élevage. Sur la période étudiée, leurs résultats économiques ne permettent pas de démontrer une moindre vulnérabilité par rapport aux exploitations spécialisées. La réforme de la PAC pourrait se traduire par une augmentation des subventions pour les petites exploitations et un maintien du niveau des aides pour les polyculteurs-éleveurs à condition que les règles d'attribution ne changent pas, notamment pour l'ICHN en zone défavorisée simple (laquelle correspond très largement à celle de polyculture élevage). La démographie des exploitants est plutôt favorable en comparaison des exploitations spécialisées. Enfin, des dynamiques d'agrandissement et de consolidation des structures sont à l'œuvre avec la création de sociétés et le développement du fermage pour accroître le potentiel de production.

La suppression de l'atelier d'élevage dans les structures où il semble le plus fragile (dans les

petites exploitations, dans celles où dominent les grandes cultures et chez les polyculteurs ayant des vaches laitières) concernerait la production de 8000 bovins de boucherie et 9000 vaches laitières (sur la base des données de 2010). Cela se traduirait, au niveau territorial, à court terme par l'abandon de 28 000 ha d'herbe ou par leur conversion partielle en terres arables lorsque cela est possible. La filière grandes cultures aurait alors l'opportunité d'élargir son propre potentiel de production.

De leur côté, les exploitations de polyculture élevage devraient se maintenir tout en conservant leur polyvalence puisque leur viabilité et leur équilibre, aux plans structurel, économique et social (travail), semblent solides. Près de 60 000 ha d'herbe, et une production de 25 000 bovins de boucherie et de 10 000 brouillards sont concernés. Ces systèmes, fortement dépendants des aides végétales comme animales, sont toutefois assez sensibles aux évolutions de la PAC, et plus encore aux retournements de conjoncture notamment pour les cultures de vente.

Ces deux évolutions, abandon et maintien, devraient coexister et amener à une adaptation des filières dans les territoires, qu'il s'agisse de grandes cultures ou de production de bovins finis. D'autres déterminants, en particulier sur le plan social, ne sont pas abordés dans le cadre de cette analyse. Une telle approche est nécessaire pour une vision complète de la question du maintien de l'élevage dans les exploitations de coteaux de Midi-Pyrénées.

📄 Pour en savoir plus

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

Cité administrative - Bât. E - Bd Armand Duportal
31074 TOULOUSE cédex

draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : **Pascal Augier**

Directeur de la publication : **Vincent Darmuzey**

Rédactrice en chef : **Dominique Aymard**

Rédacteur : **Jean-Pierre Cassagne**

Composition : **Barbara Deltour**

© Agreste 2016

Pictogrammes : Magicon, Vicons design, Unrecognized M J, Walle-chan, To Uyen from the Noun Project

Dépôt légal : à parution ISSN : en cours